

**RÉPONSES** n°368 - avril 2024

# PHOTO

**CONCOURS**  
**“SAISIR**  
**LE MOUVEMENT”**  
**1 500 € À GAGNER**

## OÙ VA LA PHOTO ?

CHRONIQUES  
D'UN SECTEUR  
À L'ÉPREUVE



LE PORTRAIT AU  
**COLLODION**  
**HUMIDE**

**LA FRANCE**  
**SOUS LEURS YEUX**

Nos 10 coups de cœur  
de la grande commande  
de la BnF



**EN TEST :**  
**SONY ALPHA 9 III**  
Esprit J.O. es-tu là ?

L 12605 - 368 - F: 7,50 € - RD



D : 8,70€ - BEL : 7,90€ - ESP : 8€ - GR : 8€  
DOM S : 8€ - ITA : 8€ - LUX : 7,90€ - PORT CONT : 8€  
CAN : 11,95\$CAN - MAR : 86DH - TOM S : 970CFP  
TOM A : 1720CFP - CH : 10FS - TUN : 22DTU. 

## RÉPONSES GRAND FORMAT

# Peut-on encore vivre de la photographie ?

Dans un contexte de paupérisation de la profession, le Comité de liaison et d'action pour la photographie vient de publier une grande enquête inédite sur la rémunération des photographes en France aujourd'hui. Nous revenons en détail sur les tendances qu'elle révèle, les questions qu'elle soulève et les solutions à envisager. *Propos recueillis par Ericka Weichmann*

**Q**uelles sont les rémunérations quand on exerce le métier de photographe ? C'est la question que s'est posée le Comité de liaison et d'action pour la photographie (CLAP), qui réunit cinq agences et collectifs. Il est difficile de connaître avec exactitude le revenu moyen d'un photographe car ce métier est complexe à bien des égards. En fonction de la nature de ce qui est photographié, votre statut change et vous ne dépendez pas des mêmes structures administratives – vous pouvez même dépendre de ministères différents. De plus, le métier de photographe étant souvent pratiqué en indépendant (le salariat représente une part infime), les revenus sont irréguliers d'un mois sur l'autre, voire d'une année sur l'autre, rendant la tâche d'évaluation de la rémunération encore plus difficile. L'année passée, le CLAP avait publié la mise à jour de son étude sur la visibilité de la scène française dans les manifestations et les institutions. Si une conviction planait sur son manque de représentativité, les chiffres étaient sans appel : les grandes institutions françaises, parisiennes pour la plupart, ont cette fâcheuse tendance à boudier la création nationale, sans penser aux répercussions que cela peut occasionner. C'est donc dans cette continuité que le CLAP s'est penché sur la problématique de la rémunération des photographes et de leur niveau de vie.

### Une nouvelle enquête dans l'ADN du CLAP

« Depuis trente ans, il a fallu prendre plusieurs « virages » et s'adapter, explique dans l'enquête un auteur-photographe de l'Hérault ayant lancé son activité en 1991. Le premier a été le virage numérique : au-delà du coût que cela représentait, il a fallu s'adapter et se former. Le second, que nous vivons depuis plusieurs années maintenant, est d'être présent sur les réseaux pour faire connaître notre travail ainsi que notre activité. Tout cela

demande une réelle capacité d'adaptation et nécessite de passer beaucoup plus de temps devant les écrans. Aujourd'hui, nous devons cumuler plusieurs métiers en un. Je pense qu'il y a vingt ans, je passais les deux tiers de mon temps à faire des photos, à présent, c'est à peine le tiers ! »  
Frédérique Founès, présidente du CLAP et fondatrice de Signatures, une agence d'auteurs-photographes, nous explique comment est né ce projet d'enquête : « Cette nouvelle action s'inscrit parfaitement dans l'ADN du CLAP. Nous sommes nés de la campagne #payetaphoto lancée en 2018, il était logique que nous puissions montrer les répercussions du non-respect des droits d'auteur à travers cette enquête. Dans nos structures, nous remarquons une baisse des revenus, nous sentons depuis un moment cette paupérisation et cette tension. Cela a commencé par l'arrivée du numérique au début des années 2000, avec une accélération il y a environ dix ans. Nous avons lancé Signatures en 2008. À cette époque-là, notre activité se portait bien, puis lentement la situation s'est dégradée, et j'estime le climax vers 2017-2018, soit peu de temps avant la crise sanitaire de la Covid, qui n'a pas arrangé la situation, loin de là. Tous les secteurs de la photographie sont touchés. Au départ, nous travaillions essentiellement avec la presse. Aujourd'hui, ce n'est plus que 22 % de notre chiffre d'affaires pour un temps de travail encore très important puisqu'elle mobilise la moitié de notre temps. Il y a eu l'arrivée des forfaits des agences filaires et des micro-stocks, qui nous ont fait perdre énormément de clients. N'ayant pas le même volume d'images, il était impossible de nous aligner financièrement. Du côté culturel, les choses ont un peu bougé avec les recommandations du ministère de la Culture, qui a rattrapé des structures ne payant pas le droit de présentation publique pour les expositions avec un barème minimal à respecter. Avant cela, j'avais quand même entendu un responsable de musée à Bordeaux me dire qu'il mettait un point d'honneur à ne pas payer les

photographes ! Cela a beaucoup aidé, mais malheureusement il y a eu un effet pervers avec les structures qui rémunéraient bien les photographes : elles ont réduit les droits pour s'aligner sur les tarifs minimaux. Là encore, nous avons perdu des revenus... »

« Après six ans au RSA (revenu de solidarité active, NDLR), mon activité de photographe a commencé à être fructueuse en 2018, relate un auteur-photographe en Ile-et-Vilaine ayant lancé son activité en 2011. J'ai eu la chance de continuer à travailler pendant la Covid quand les salles de spectacle ont rouvert malgré l'absence de public. Depuis, mon activité est en progression, mais le temps passé à travailler également. Certains contrats au long cours me rapportent moins qu'un SMIC horaire, mais ils sont nécessaires pour maintenir mon activité à flot. C'est difficile d'un point de vue psychologique, mais j'aime mon métier et je ne suis pas prêt à l'abandonner. Beaucoup de festivals ou de salles de spectacle avec qui je collabore n'avaient jamais rémunéré de photographes, mais à force de pédagogie, les choses commencent à changer. »

S'agit-il de phénomènes isolés ou bien le secteur de la photographie est-il réellement dans une situation délétère ? À la lecture de cette enquête, plusieurs éléments de réponse sont apportés.

À l'automne 2023, le CLAP a partagé un formulaire à destination des photographes professionnels pour qu'ils puissent renseigner le montant de leurs rémunérations, à l'heure où l'inflation subie ces deux dernières années est particulièrement importante, avec +5,2 % pour l'année 2022 et +4,9 % en moyenne pour l'année 2023. De manière anonyme, les photographes ont ainsi pu communiquer leurs revenus déclarés pour l'année fiscale 2022. Afin de tenter d'établir l'évolution des revenus, les photographes ont également pu soumettre leurs revenus sur l'année 2019 (avant la crise sanitaire de la Covid) et, pour celles et ceux qui étaient déjà en activité, inscrire leurs revenus dix ans



Paolo Verzone.  
Autoportrait pour  
les 18 ans du  
photographe.

auparavant, c'est-à-dire en 2012. Le formulaire a aussi permis de recueillir différents commentaires sur leur situation. Ils ont été plus de 1 000 photographes vivant et travaillant en France à avoir participé à cette enquête. L'échantillon était-il suffisamment représentatif pour faire un état des lieux d'un métier qui regroupe environ 26 000 photographes selon une enquête de l'Insee datant de 2018 ? À cela, Frédérique Founès nous répond : « Nous avons été surpris des premiers résultats. Les rémunérations étaient plutôt hautes, mais plus les jours avançaient, plus la participation augmentait et plus les chiffres baissaient. Nous sommes rapidement arrivés à des moyennes de rémunération assez basses et très constantes. Nous nous étions fixé un objectif de 500 répondants avec la possibilité de prolonger les délais de participation, mais il est apparu très vite que malgré le nombre de répondants, les résultats n'évoluaient plus. Il paraissait inutile de continuer à collecter des données. »

Et pourtant, les expériences sont propres à chaque photographe. « 2022 a été une année exceptionnelle grâce à plusieurs bourses que j'ai remportées et à un contrat à durée déterminée, se souvient une photographe journaliste en Ile-de-France, en activité depuis

2004. 2023 sera plus proche de mes années moyennes : un peu moins de 30 000 € de revenus. Quand j'ai commencé et jusqu'en 2018 environ, je travaillais pour plusieurs titres de presse, notamment à l'étranger. Aujourd'hui, je n'ai plus que deux clients en presse. Heureusement, j'ai eu la chance de trouver un client en corporate depuis trois ans qui augmente le nombre de mes prestations chaque année. Mes revenus d'une année sur l'autre sont irréguliers. Je cherche un modèle économique que je ne trouve pas, étant tributaire d'un nombre de « clients » extrêmement réduit. »

### Quelles rémunérations pour les photographes du territoire ?

L'étude commence par s'intéresser aux profils des photographes ayant répondu à ce formulaire. En majorité, à 38,8 %, les photographes de cette enquête vivent et travaillent en région parisienne. On note un bon équilibre concernant le genre avec 53,4 % d'hommes et 44,6 % de femmes photographes (pour 2 % restants de non-binaires ou non renseignés). Ils sont presque un tiers à cumuler plusieurs statuts, et ce sont en majorité (53 %) les auteurs-photographes (affiliés à l'Urssaf Limousin) qui ont participé à cette enquête.

Vient ensuite les photographes déclarés sous le régime d'autoentreprise (à 19 %), un statut qui est de plus en plus plébiscité par les photographes indépendants pour la simplicité et l'allègement administratif, mais qui ne répond pas aux spécificités du métier. Les charges sont redevables sur le chiffre d'affaires et non sur les bénéfices, et le plafond de ce régime impose de ne pas réaliser plus de 77 700 € de chiffre d'affaires par an, avec des frais non déductibles. Les revenus sont donc moins importants, et aucune cession de droits d'auteur n'est prévue par ce statut juridique, ce qui va à l'encontre du respect des droits d'auteur. Ensuite, dans le panel, à 14 et 13 %, on retrouve respectivement les photojournalistes et les photographes artisans. Concernant leur ancienneté, 30,9 % des répondants ont créé leur activité entre 2004 et 2013 et cumulent entre dix et vingt ans d'expérience. Viennent ensuite à 22,4 % des photographes ayant entre cinq et dix ans d'expérience. Au sein du CLAP, ils ont souhaité privilégier l'expérience plutôt que l'âge, qui n'apporte pas de renseignements suffisamment concrets dans la mesure où un photographe peut débuter tardivement. ➤

## RÉPONSES GRAND FORMAT

*“J’ai personnellement un meilleur niveau de vie qu’il y a quelques années, mais j’ai conscience d’être un cas isolé, explique un photojournaliste et auteur-photographe basé à Paris ayant entamé son activité en 1998. Et c’est au prix d’une forme de surmenage. C’est dû essentiellement à une activité forte avec deux importants clients, ce qui est une forme de précarité sur l’avenir. Il y a toujours ce sentiment que le refus d’une commande peut entraîner le risque de ne plus être appelé, cette inquiétude permanente du lendemain est pesante, et j’éprouve de grandes difficultés à prendre des vacances. Par ailleurs, il est impossible de négocier des prix qui sont pour la plupart à la baisse.”*

Sur le millier de photographes participants, ils sont 62,7 % à confier que leur métier de photographe ne répond pas à leurs besoins financiers. Dans le détail, en rémunération nette avant impôts pour l’année 2022, la majorité, à 24,8 %, a perçu moins de 5 000 €, soit un revenu maximal mensuel de 416 €, ce qui est presque 200 € de moins que le RSA, qui s’élève à 607 €. Un chiffre inquiétant et qui de plus est stationnaire comparé à la période de 2012. Ce qui signifie que pour un même montant de rémunération, aujourd’hui, face à l’inflation, le niveau de vie est dégradé. Une photographe basée à Paris témoigne : *“Je travaille principalement en argentique, et l’explosion du prix des pellicules est de plus en plus difficile à gérer.”*

D’ailleurs, parmi les participants, on apprend qu’ils sont 16,43 % à percevoir la prime d’activité et 7,54 % à bénéficier du RSA. Sur le reste du panel, ils sont 19,1 % à toucher entre 10 000 et 20 000 € et 18,5 % à avoir une rémunération entre 5 000 et 10 000 €. Pour les tranches 20 000-30 000 € et 30 000-40 000 €, les chiffres sont légèrement à la baisse depuis 2012 avec respectivement 16,3 et 9,4 %. Enfin, pour les rémunérations les plus hautes, on note une légère augmentation pour arriver à 5,4 % des répondants pour la tranche 40 000-50 000 €, 3 % pour les 50 000-60 000 € et 3,5 % pour les photographes percevant plus de 60 000 €.

### Un métier qui se féminise et qui se paupérise

*“J’adore mon métier, mais j’ai beaucoup d’angoisses et ressens aussi une forme de vulnérabilité et d’injustice, témoigne une autrice-photographe qui partage son activité entre la presse et le corporate, basée dans le Bas-Rhin et qui a commencé son activité en 2019. Je travaille comme photographe au Parlement européen lors*

*des sessions parlementaires. Une journée de dix heures est payée 300 €. En comparaison avec les salaires des parlementaires, c’est vraiment indécent. Mon chiffre d’affaires est correct, mais après la déduction de mes frais de fonctionnement, des impôts et des cotisations sociales, je finis dans le seuil de pauvreté chaque année. Et pourtant, je m’estime chanceuse d’avoir des clients qui reviennent. Je suis épuisée psychologiquement.”*

En 2019, une étude publiée par le ministère de la Culture avec des chiffres compilés par la militante féministe et photographe Marie Docher établissait le revenu moyen à 1 400 € pour les hommes et à 1 000 € pour les femmes. Il semble que cette tendance soit confirmée par cette enquête puisqu’en proportion, les femmes ont des rémunérations inférieures aux hommes, en particulier pour les plus hauts revenus. Elles sont majoritaires (52,4 %) pour la tranche allant de 5 000 à 10 000 € en rémunération nette pour l’année 2022. Elles sont également majoritaires à pratiquer leur activité en tant que photographes artisans et sous le régime de l’autoentreprise, statut plus précaire et qui concentre les revenus les plus bas (34 % de rémunération annuelle ne dépassant pas les 5 000 €). On note aussi que le métier se féminise puisque les femmes forment la majorité dans le panel ayant moins de dix ans d’ancienneté.

Dans les écoles, les femmes sont plus nombreuses et sont aujourd’hui majoritaires à exercer le métier de photographe pour les participantes ayant moins de dix ans d’ancienneté. Pour celles qui choisissent d’avoir des enfants, la grossesse est une période financièrement difficile pour nombre d’entre elles, comme en témoigne l’étude sur les principales raisons de la baisse de revenus enregistrée ces dernières années, à 8,8 % correspondant aux périodes de grossesse et de congé maternité. *“J’ai perdu au moins 50 % de mes revenus depuis la crise de la Covid. En 2023, ce sont 80 % qui se sont envolés car je suis tombée enceinte et j’étais malheureusement dans l’incapacité de travailler jusqu’à mon congé maternité”,* illustre une autrice-photographe basée à Paris, en activité depuis 2007.

L’enquête évalue les revenus par statuts. Ainsi, on apprend qu’à 42 %, les auteurs-photographes touchent moins de 830 € net par mois avant impôts et que 5 % perçoivent plus de 5 000 € net par mois. Les photographes en autoentreprise sont ceux qui sont le plus affectés par les rémunérations basses : à 52 %, ils touchent moins

de 830 € par mois sans pouvoir réduire leurs frais professionnels de leur chiffre d’affaires. Parmi les photojournalistes, ils ne sont que 8 % à travailler uniquement dans la presse et à être rémunérés en pige. Contrairement aux deux précédents statuts, la tranche majoritaire de revenus (24,3 %) s’inscrit entre 10 000 et 20 000 € net par an avant impôts pour l’année 2022, suivie de peu par la tranche supérieure entre 20 000 à 30 000 €. Et ils sont 4,9 % à percevoir plus de 4 166 € net par mois avant impôts. La tranche majoritaire de revenus pour les photographes artisans (24,7 %) se situe quant à elle entre 10 000 et 20 000 € net par an avant impôts pour l’année 2022.

Sur les résultats de cette étude, Frédérique Founès réagit : *“Je m’attendais à des résultats très bas, mais tout de même un petit peu moins catastrophiques que cela. Ce que l’on voit, c’est que de plus en plus de photographes ont des doubles métiers, ce qui n’est pas bon signe. Certains vont faire de l’éducation, travailler en laboratoire, être iconographe... voire vont devoir travailler dans des secteurs qui n’ont rien à voir avec la photographie. Avant, cela n’existait pas ! Aucun des photographes de l’agence ne cumulait plusieurs métiers. Comme ils n’arrivent plus à rentabiliser leur activité, ils cherchent autre chose parce qu’il faut bien gagner sa vie. Mais au bout d’un moment, il y a une usure. S’ils prennent un poste à temps plein (ou quasi), ils feront moins de photos. C’est une situation qui fragilise davantage le métier.”*

### La baisse des rémunérations, un phénomène exponentiel inquiétant

*“J’ai perdu la moitié de mes revenus à cause de la baisse des tarifs pratiqués dans le secteur de la presse. Il y a une absence totale du ministère de tutelle pour faire imposer et respecter des conditions tarifaires dignes. Un désastre pour un métier qui constitue la mémoire. Je ne vois pas comment on peut créer la relève d’un métier où la majorité des photographes journalistes sont dans la précarité. Nous préférierions vivre de notre métier plutôt que de survivre !”* témoigne un photographe dans les Hauts-de-Seine, en activité depuis 1985.

La diminution des rémunérations se traduit par une baisse des commandes, des clients... mais également des tarifs. Frédérique Founès le constate : *“Par exemple, dans l’édition, il y a une dizaine d’années, une couverture de livre se négociait environ 450 €. Face à la pression des éditeurs, les couvertures sont descendues à 350, voire 300 €, sans même avoir en contrepartie plus d’achats de photos. Si en plus on considère l’inflation, alors cette*

*baisse est encore plus importante ! Pour les pages intérieures, entre le temps investi et le prix qui est payé, on vend parfois presque à perte. Le prix des sujets en presse a également chuté, et il y a globalement moins de place laissée à l’image. On constate que les photographes font moins de démarches personnelles de reportage. Par exemple, si un photographe souhaite réaliser un travail sur les Rohingyas en Birmanie, entre le prix du trajet, le logement, éventuellement un fixe, un traducteur, et tout en restant assez économe, il y en a pour plus de 4 000 €. Le photographe revendant le sujet à un magazine pour 2 500 € environ (en fonction des titres, cela peut être payé moins), il travaille à perte ! Il y a vingt ans, on pouvait vendre son sujet à plusieurs magazines, mais aujourd’hui, s’il a déjà été publié, c’est presque impossible de le vendre à nouveau en France. Alors, il faut dénicher des publications à l’étranger et trouver d’autres débouchés que la presse, pour tenter de rentabiliser le reportage. Dans les autres secteurs, et toujours malgré la hausse du coût de la vie, les tarifs n’ont pas été revalorisés ! Cela fait six ou sept ans que les prix n’ont pas bougé. Nous, en tant qu’agence, on pousse à cette revalorisation, on essaie, mais on est bloqué par des grilles qu’on nous impose. On a le pouvoir de négocier, mais cela reste très difficile. On en vient parfois à se battre pour 5 ou 10 € sur une photo.”*

*“J’ai perdu environ 40 % de mes revenus. Le numérique a entraîné dans l’esprit des clients une notion de gratuité du travail !”* surenchérit dans l’enquête un photographe artisan en Charente-Maritime, en activité depuis 1980. La majorité des photographes (44 contre 19 %, le reste ne s’étant pas exprimé sur le sujet) ayant répondu à cette enquête ont fait part de leur baisse de revenus au cours de ces dernières années. À 23 %, ils enregistrent une diminution de moitié de leurs revenus, et 3,3 % ont perdu l’intégralité de leurs rémunérations liées à leur activité de photographe. Les principales raisons invoquées sont la crise sanitaire, l’inflation et la hausse des prix qui ne permettent pas de renouveler la clientèle et la concurrence avec une baisse significative des tarifs. *“Avant, je ne rencontrais aucune difficulté à facturer 1 000 € la journée par des entreprises moyennes. Aujourd’hui, je peine à faire accepter 500 €”,* illustre un auteur-photographe à Paris ayant commencé son activité en 2009.

Un photographe pigiste et auteur ayant lancé son activité il y a dix ans et travaillant dans la Drôme dénonce une aggravation de la situation dans tous les secteurs : *“En presse, les productions ont presque disparu. Sur la vente d’archives, les barèmes stagnent*



Cyril Zannettacci, Paris, 17 avril 2020. Photo issue de la série 120 mm.

*depuis plus de vingt ans, voire baissent. Parfois, on nous impose des tarifs dégressifs abusifs en fonction du nombre de photos publiées. On constate aussi de nombreux cas de minoration du format pour faire baisser la facture. Difficile à contrôler lorsque l’envoi des justificatifs des publications n’est plus du tout la règle et disparaît peu à peu. En communication ou en corporate, j’ai tendance à augmenter un peu mes prix pour limiter les dégâts, mais cela entraîne de plus en plus de refus des devis. Sur le culturel, la plupart du temps, on me réclame la gratuité, ce que je refuse. Lorsqu’il y a du budget, il est souvent microscopique, mais j’accepte malgré tout parce que c’est là que je peux diffuser mon travail personnel. D’un point de vue global, le problème est la circulation exponentielle des photographies sur le Web. Il devient difficile de tracer toutes les utilisations abusives (sur le Web, mais pas seulement), et surtout de trouver le temps de constituer des dossiers de défense et d’obtenir gain de cause en cas de contrefaçon, même accompagné par une*

*société d’auteurs comme la SAIF. Un cas particulier mais assez emblématique de la méconnaissance du respect du droit d’auteur, ce sont les nombreux concours organisés sur la base de règlements illégaux qui exigent la mise à disposition de photographies dites « libres de droits » et donc gratuites. Le sujet est connu et défendu, mais la bataille est loin d’être gagnée. Beaucoup de photographes baissent les bras et font des cessions de droits plus larges dès la commande, mais à quel prix ? Côté matériel, en ce qui me concerne, j’essaie de conserver mes outils de prise de vue et de postproduction le plus longtemps possible, quitte à perdre un temps fou avec du matériel obsolète. L’équation reste difficile.”*

### Vers une réforme du statut de photographe ?

Avec un métier qui ne répond plus à leurs besoins financiers, à 62,7 %, les photographes se retrouvent dans une situation particulièrement critique. Ils l’affirment d’ailleurs en évaluant leur activité ➤

## RÉPONSES GRAND FORMAT



Veste fétiche du photographe Vincent Migeat. Pylos, Peloponèse, Grèce, 26 août 2022.

pas avant. Et puis, il y a des gros problèmes est celui de l'utilisation de l'Internet. Avant, il était possible de le faire, mais c'était beaucoup plus compliqué! Les usages de nos photographes sont employés également partout, tous les jours. Le préjudice est très important! Je pense que le tournant d'Internet a été très mal négocié, en particulier pour le coût des publications dans la presse. Comme tout était gratuit, cela a mené vers une culture de la gratuité. L'accès à cette gratuité est devenu une espèce de quête quasi naturelle et presque pas condamnable dans l'esprit des gens. L'arrivée de l'intelligence artificielle bouscule et inquiète, mais finalement, ceux qui selon moi deviendront véritablement essentiels, ce sont les photojournalistes et les reporters par la nécessité de leur travail. On va avoir besoin de vérité en matière d'image, leur rôle va être primordial. Et les travaux photographiques que l'on pourra encore valoriser seront ceux des photographes qui ont une singularité d'écriture et une intelligence de conception. Mais pour ce qui est de la communication ou de la publicité, l'IA va devenir beaucoup plus problématique."

© VINCENT MIGEAT/AGENCE VU

difficile pour 57 % et en danger pour 28 %. Ils font face à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles celle de revaloriser les tarifs (la plupart sont à la baisse) ou de trouver des clients dans un marché de plus en plus tendu, l'utilisation contrefaite des photographies sans cession de droits payée ou encore les délais de paiement qui sont très longs.

"Depuis dix ans, j'ai subi d'énormes pertes de revenus. J'ai été pigiste (journaliste payé à la tâche en salaire, NDLR) durant quinze ans pour un hebdomadaire français, et en 2018, du jour au lendemain, ils ont mis fin brutalement à notre collaboration, sans explication ni licenciement. J'ai un travail alimentaire et un emploi à mi-temps en tant qu'icongraphe, en espérant que ce travail puisse être pérennisé jusqu'à ma retraite", témoigne une photographe parisienne qui est en activité depuis 1998.

Pour faire face à cette réalité, ils sont nombreux à cumuler d'autres activités, que ce soit dans le même secteur lorsque cela est possible ou dans un domaine complètement différent. "Dans le secteur des arts plastiques, l'activité n'a jamais été correctement rémunérée malgré les quelques efforts opérés ces dernières années (comme les 1 000 € conseillés dans le cadre du droit de représentation pour une exposition monographique, et ce, quelle que soit sa durée), raconte une autrice-photographe à Paris ayant entamé son activité en 2010 et bénéficiant du RSA. Les rémunérations sont très insuffisantes par rapport au temps de travail engagé, et les résidences sont rétribuées de manière aléatoire. Une grande partie de notre activité n'est

jamais ou presque pas rémunérée (conception d'une exposition, scénographie, temps alloué à la réalisation des tirages, accrochage, rédaction de textes de présentation, communication, conception des catalogues, discussions, conférences, etc.). L'unique source de revenus à un taux horaire fixé est l'activité accessoire d'éducation (60 € de l'heure), à effectuer en plus du travail réalisé autour d'une exposition lorsqu'il y a un budget. Aujourd'hui, la nouvelle loi sur le RSA va nous obliger à travailler quinze heures supplémentaires par semaine, ce qui risque de condamner mon activité sans toutefois me sortir de la précarité, puisque ce travail supplémentaire n'est pas rémunéré au taux horaire minimal et ne me donne aucun droit concernant la retraite ou le chômage."

### Des reporters nécessaires et des mesures législatives à venir

Avec cette étude, le CLAP souhaite démontrer que le statut de photographe est à moderniser et à réformer, comme le précise Frédérique Founès : "Ne pourrions-nous pas imaginer un statut pour les photographes comme celui des intermittents, bien que celui-ci soit lui-même menacé? Nous sommes face à une vraie problématique : entre le temps de travail passé et les rémunérations, c'est complètement dichotomique dans ce métier. À l'époque de l'argentique, il y avait toute une partie du travail qui n'incombait pas au photographe, comme les développements et les tirages, par exemple... Aujourd'hui, la postproduction est une étape supplémentaire qui n'est absolument pas valorisée et la plupart du temps non rémunérée. Ajoutez à cela l'obsolescence du matériel, coût qui n'existait

"Les contrats de presse intègrent de plus en plus de droits cédés pour toute diffusion à un tiers (syndication des journaux, NDLR), et comme nous ne travaillons pas assez, il est difficile de négocier activement au risque de perdre la commande, témoigne un photographe parisien ayant commencé son activité en 2011. Ainsi, nous perdons de plus en plus ce petit équilibre qui nous permettait de toucher des droits d'auteur en dehors des missions." Frédérique Founès confirme : "Les agences comme Signatures sont affectées de la même manière, et nous avons besoin de soutien pour nous développer. On doit prendre conscience que c'est notre patrimoine qui est en danger et qu'il faut participer à la valorisation de la culture française!"

Il semble que la France et l'Europe soient prêtes à défendre les photographes et plus largement les artistes-auteurs avec l'arrivée de plusieurs mesures législatives. Fin novembre, le Parlement européen a adopté une proposition de loi afin d'améliorer les conditions de vie des artistes-auteurs, avec notamment la suggestion d'un "statut européen d'artiste-auteur". La Commission européenne devra se positionner très prochainement sur ce sujet. Dans l'Hexagone, les associations et syndicats sont venus défendre à l'Assemblée nationale une proposition de loi pour la continuité de revenus, inspirée du statut d'intermittent, qui pourrait ouvrir aux artistes le droit à percevoir une assurance chômage.

# 1,37 M

C'est l'estimation en euros de la taille du marché de la photographie professionnelle en France en 2019 selon un rapport de l'Arcom. 10 % de ce marché est occupé par la photographie d'information.

**8 %** des photographes de presse vivent exclusivement de la pige, c'est-à-dire ce qu'ils perçoivent en salaire par les rédactions.

# -18 %

C'est la perte de revenus des auteurs-photographes affiliés à l'Agessa entre 2001 et 2017 selon l'Arcom. Sur la même période, le nombre de photographes a augmenté de 58 %.

# 1 000 €

de droits de monstration, c'est ce que recommande le ministère de la Culture pour une exposition monographique, quelle que soit sa durée et quel que soit le nombre d'œuvres. S'il n'est pas obligatoire pour les exposants et festivals, ce tarif vient s'ajouter aux obligations des structures et des établissements labellisés bénéficiant d'un soutien du ministère.

# 25 000

C'est le nombre de photographes professionnels exerçant en France selon l'Insee. Un chiffre qui remonte cependant à 2015 et qui n'a pas été mis à jour depuis. À l'époque, ce chiffre était en nette progression par rapport au début des années 2000 (+15 %). Difficile aujourd'hui de donner une fourchette plus ou moins exacte.

# 416 €

par mois. C'est ce que toucheraient au maximum en revenus nets avant impôts 24,3 % des photographes interrogés dans le rapport du CLAP. Cela signifie qu'ils ont gagné moins de 5 000 € en une année. Un chiffre stable depuis 2012 alors que la France a connu depuis une inflation.

# 54 %

des diplômés d'école de photographie sont des femmes. Si elles sont majoritaires à finir leurs études, 62 % des photographes en activité sont des hommes. Dans les métiers périphériques à la photo (icongraphe, commissaire, etc.), les femmes sont majoritaires à près de 60 % et minoritaires dans les postes à haute responsabilité (président de festival, par exemple).

# 400 €

C'est l'écart entre le revenu moyen d'un homme photographe et d'une femme photographe selon l'étude "La photographie en France au prisme du genre (2014-2019)". Un homme toucherait en moyenne 1 400 € et une femme 1 000 €. 40 % des femmes déclarent de ce fait avoir une autre activité d'après l'Observatoire de la mixité.

# 69,25 €

brut, c'est le salaire minimal pour la commande d'une photo ou d'une série de photos faites dans un laps de temps de 5 h maximum pour un média.

# 3

grands statuts existent en France pour les photographes professionnels : artiste-auteur, artisan ou journaliste. Un photographe peut aussi se déclarer en profession libérale ou en entreprise individuelle. Il arrive bien souvent que les photographes utilisent plusieurs statuts.

# 3,5 %

des photographes disent percevoir plus de 60 000 € de revenus par an.

INTERVIEW

# Fannie Escoulen, prudence et préoccupations

La France est le seul pays au monde à avoir un département de la photographie au sein de son ministère de la Culture. Depuis 2018, sous l'impulsion de la ministre de la Culture de l'époque, Françoise Nyssen, la photographie fait figure d'exception. Rencontre avec Fannie Escoulen, la cheffe de ce département singulier qui œuvre au quotidien pour la défense d'un médium et de tous ses acteurs. *Propos recueillis par Ericka Weidmann*

**Pouvez-vous revenir sur le rôle du Département de la photographie au sein du ministère ?**

Le rôle du Département de la photographie est très transversal au ministère de la Culture. Il est situé au sein de la Délégation aux arts visuels de la Direction générale de la création artistique (DGCA), mais la photographie est concernée par des problématiques plus larges liées aux questions des médias, du patrimoine ou encore de la transmission et de l'éducation qui dépendent d'autres directions. Nous devons donc travailler en étroite collaboration avec la Direction générale des médias et des industries culturelles, la Direction des patrimoines et de l'architecture, la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ou encore le Secrétariat général. Notre rôle est également de dialoguer étroitement avec les Directions régionales des affaires culturelles (Drac), dans une dimension territoriale qui est fondamentale puisqu'elles sont en lien direct avec les acteurs culturels et les réseaux en région. Nous avons cinq grands axes sur lesquels nous œuvrons au quotidien, qui sont la question du statut des photographes et du droit d'auteur, le soutien à la création, l'accompagnement de l'ensemble de l'écosystème de la photographie et de ses réseaux, le patrimoine photographique et enfin l'éducation à l'image. Ces axes ont été mis en exergue dans le rapport de Laurence Franceschini, publié en mars 2022, un travail complet qui a permis de dessiner les enjeux de notre département à l'aune des problématiques observées grâce à la concertation qu'elle a effectuée auprès de cinquante acteurs de la photographie. Nous avons pu ainsi ancrer notre feuille de route à la suite de ce rapport, qui a beaucoup compté pour la profession, et ainsi avancer sur différentes

situations (les statuts, le droit d'auteur, les aides à la création, les questions d'égalité femmes-hommes...).

**L'étude du Comité de liaison et d'action pour la photographie (CLAP) sur la rémunération des photographes vient de sortir : qu'avez-vous pensé des chiffres publiés ?**

Je pense qu'il faut être prudent par rapport à ces données, car il s'agit d'un échantillon observé de 1000 photographes. Il y a une dizaine d'années, le nombre de photographes était de 25000, aujourd'hui, on est peut-être plus proche des 30000. Ces chiffres ne reflètent pas l'entièreté de la profession et ne donnent pas une vision complète de la situation. Nous espérons qu'une prochaine étude du ministère de la Culture puisse être réalisée pour mettre à jour ces chiffres et avoir une vision plus exhaustive, particulièrement sur la provenance des revenus des photographes. L'arrivée du numérique a été fracassante pour la profession, et nous aimerions avoir une évaluation de cet impact sur leur carrière, notamment à l'heure de l'intelligence artificielle. Nous aimerions aussi connaître la progression des revenus en fonction de l'âge, notamment chez les femmes qui sont particulièrement touchées au milieu de leur carrière. Autant de données manquantes aujourd'hui pour pouvoir analyser pleinement la situation. Maintenant, en effet, les chiffres de l'enquête du CLAP sont très préoccupants.

**L'étude révèle également les principales difficultés rencontrées par les photographes, comme la baisse des tarifs ou encore le non-respect du droit d'auteur, est-ce que le ministère a les moyens d'agir sur ces points ?**

C'est toute la question de la valeur de l'image qui nous préoccupe. Avec la Direction générale des médias et des industries culturelles, nous avons mené une étude, fin 2022, sur les crédits photographiques dans la presse écrite, portant par exemple sur l'utilisation du droit réservé (DR), qui était l'un des points du rapport Franceschini. Ce travail nous a permis de nous rendre compte que l'utilisation de la mention "DR" était plutôt faible, mais qu'il y avait encore trop d'images non (ou mal) créditées. Nous menons une seconde étude sur les crédits des images dans la presse numérique. Alors comment redonne-t-on de la valeur à l'image, là où on a réussi dans d'autres domaines (musique, audiovisuel ou cinéma) à imposer des réglementations strictes d'utilisation des contenus ? Nous devons agir sur une réglementation et sur une surveillance beaucoup plus importante. C'est pour cela que les études que nous menons sont fondamentales, afin d'avoir une observation très précise de la situation. Nous avons lancé des concertations avec les acteurs de la photographie, en vue de travailler en faveur d'une meilleure pédagogie et de cadres plus réglementaires, que ce soit auprès des éditeurs de presse, des plateformes numériques, et plus largement de tous les publics qui utilisent la photographie. Chacun d'entre nous doit intégrer que l'utilisation d'une photographie doit être rémunérée.

**Le ministère de la Culture avait communiqué sur la différence de rémunération entre les femmes et les hommes photographes, avec respectivement 1000 € contre 1400 € de revenus mensuels. Des résultats qui se confirment dans cette étude. Le ministère est très investi sur ces questions, pouvez-vous nous parler de vos actions ?**



© THIÉBAULT GODET

Une feuille de route sur la parité femmes-hommes dans tous les secteurs de la culture a été mise en place au sein du ministère de la Culture. Elle est portée depuis des années par Agnès Saal, haute fonctionnaire à l'égalité et la diversité au sein du Secrétariat général. La photographie s'y est insérée très activement grâce au travail de Marion Hislen, mon prédécesseur. Des associations, des réseaux se sont aussi mobilisés, comme celui du collectif La Part des femmes mené par Marie Docher, qui a livré des chiffres complets sur l'invisibilité des femmes dans les programmations, sur le marché ou encore dans les acquisitions. Devant de tels écarts de visibilité, nous avons compris que le problème était sérieux, et le ministère a été très proactif en mettant en place de nombreux dispositifs. Aujourd'hui, dans les conventions d'objectifs, la parité est devenue un indicateur incontournable, et les chiffres ne sont plus du tout les mêmes qu'en 2018. On

atteint une quasi-parité dans les programmations, les acquisitions et dans les prix et résidences notamment. C'est primordial puisque, à partir du moment où les femmes seront représentées à parts égales des hommes, leurs revenus progresseront nécessairement. Pour les femmes qui ont des enfants, on observe aussi qu'elles ont, davantage que les hommes, des ruptures dans leur carrière. La sociologue et photographe Irène Jonas avait écrit dans son rapport *Et pourtant, elles photographient...*, paru en 2020, que la progression des carrières pour les salariés se fait de manière verticale et qu'un congé maternité ne vient pas interrompre les progressions de rémunération des femmes. Pour les artistes, c'est différent : quand on interrompt ou ralentit sa carrière et que l'on se retire d'un réseau, il est difficile ensuite de retrouver la même rémunération. C'est pour cela, entre autres raisons, que la situation des femmes photographes et des artistes en milieu de carrière est préoccupante.

Nous avons mis en place au sein de la Direction générale de la création artistique un programme de résidences avec la Cité internationale des arts, Elles & Cité, à destination de femmes photographes ayant une dizaine d'années d'expérience, résidant hors Île-de-France. Évidemment, cela peut paraître insuffisant, mais cela permet à six photographes par an d'être rémunérées pendant trois mois, avec une bourse de production, et de recevoir un accompagnement professionnel avec un mentor, en plus d'avoir accès à tout un réseau professionnel. Elles sont logées à la Cité internationale des arts et peuvent venir avec leurs enfants.

Au sein du Conseil national des professions des arts visuels, la Délégation aux arts visuels a constitué un groupe de travail spécifique sur l'égalité et la parité, autour de la question de la rémunération des artistes auteurs et des différences entre les femmes et les hommes.

**La précédente étude du CLAP pointait la difficulté pour les grandes institutions et grands festivals d'exposer les photographes de la scène française. Comment les inciter à leur donner plus de visibilité ?**

Il est vrai que la France ne représentait pas assez sa scène photographique ces dernières années, notamment au sein des grandes institutions et festivals, mais il y a de belles choses à retenir de cette étude. Les centres d'art en région exposent majoritairement cette scène française si dynamique. Cet objectif de valorisation de la scène photographique française est inscrit dans les conventions d'objectifs pluriannuelles, avec des indicateurs de suivi : les responsables d'institutions ont des obligations très mesurables. On ne dit pas qu'il faut faire 100 % de scène française, mais au moins entre 40 et 50 %. Soutenir la scène photographique française est primordial, parce qu'on sait qu'une exposition dans une grande institution va avoir des répercussions économiques indéniables pour les photographes. Ce n'est pas seulement une question de notoriété ou de visibilité, c'est la possibilité par la suite d'être publié, d'obtenir des commandes ou des campagnes publicitaires, voire de trouver une galerie, et l'on sait que le marché de la photographie, malgré tout, aide aussi un certain nombre de photographes à vivre. Un photographe n'a pas qu'une seule source de revenus. C'est donc tout un système très vertueux qui s'opère par la suite.